

SITZUNG DES SCHWEIZERISCHEN BUNDESRATES

SÉANCE DU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SEDUTA DEL CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO ESTRATTO DEL PROCESSO, VERBALE

Vendredi 4 mars 1960 Visa 64 23 ac

Aide aux victimes du séisme d'Agadir.

Département politique. Proposition du 2 mars 1960 (annexe). Département des finances et des douanes. Rapport joint du 3 mars 1960 (adhésion).

Conformément à la proposition et d'entente avec le département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

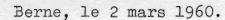
décide:

- 1) Une somme de 50'000 francs est accordée à la Croix-Rouge suisse pour lui permettre de venir en aide aux victimes du tremblement de terre à Agadir.
- 2) Cette somme sera prélevée sur le montant de 11,5 millions de francs affecté à la poursuite des oeuvres d'entraide internationale par l'arrêté fédéral du 20 mars 1958.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 10 exemplaires), pour exécution; au département des finances et des douanes, pour son information.

Pour extrait conforme: Le secrétaire,

55672





EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

o.222.Maroc. - AE/Gg <u>Distribuée</u> Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen Prière de rappeler cette référence dans la réponse

A u Conseil fédéral

Aide aux victimes du séisme d'Agadir.

Dans la nuit du 29 février au ler mars 1960, un violent tremblement de terre a ravagé Agadir, au Maroc, et a pratiquement détruit cette ville de 50'000 habitants. D'après un premier bilan, il y aurait de 5'000 à 6'000 victimes, dont un millier de morts, et 35'000 à 40'000 personnes sont sans abri. Toute la ville a été évacuée.

> La catastrophe revêt une telle ampleur que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a immédiatement lancé un appel à ses membres pour l'envoi d'urgence de médecins, de chirurgiens, de personnel infirmier et de médicaments. La Croix-Rouge suisse, qui ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour répondre à cet appel, a sollicité de la Confedération un subside pour lui permettre d'apporter des secours. Elle envisage d'envoyer sur le lieu de la catastrophe, pour la durée d'un mois, un chirurgien et deux ou trois infirmières, ainsi que des médicaments.

D'après les derniers renseignements à notre disposition, un grand nombre de pays et d'agences de secours bénévoles ont déjà envoyé ou promis de l'aide.

Devant l'étendue du désastre, le Département politique estime qu'un geste de la part de la Confédération s'impose. En versant une somme de 50'000 francs à la Croix-Rouge suisse, le Conseil fédéral permettrait à cette société de participer aux

premières opérations de secours. Les fonds nécessaires pourraient être prélevés sur le crédit de ll,5 millions de francs affecté à la poursuite des oeuvres d'entraide internationale par l'ar-rêté fédéral du 20 mars 1958.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

proposer:

- 1. Une somme de 50'000 francs est accordée à la Croix-Rouge suisse pour lui permettre d'envoyer une équipe médicale et des médicaments à Agadir, pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre.
- 2. Cette somme sera prélevee sur le montant de 11,5 millions de francs affecté à la poursuite des oeuvres d'entraide internationale par l'arrêté fédéral du 20 mars 1958.

envol d'urgence de addecina, de chirerridene

Place de dereit reneaugleens exelete el esege'l

Devent l'étandue du désetre, le Département politique

cetime qu'un geste de la part de la Confédération s'impose, llu vergant une soume de 50'000 france à la Creix-Rouge suinces, le

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 10 exemplaires), pour exécution; au Département des finances et des douanes, pour son information.